



Le Ministre des Finances et du Budget ISSA MAHAMAT ABDELMAMOUT répond aux Députés suite à la question orale avec débats introduite par le Député DJEDANOUM NEMBA RAYMOND



Le Ministre des Finances et du Budget Monsieur **ISSA MAHAMAT ABDELMAMOUT** a répondu, le 5 Juin 2018 à la question orale avec débats formulée par le député **DJEDANOUM NEMBA Raymond** en date du 28 octobre 2017. Cette question est relative à la situation que vivent les fonctionnaires tchadiens retraités d'office pour limite d'âge des années 2015, 2016 et 2017.

En effet, cinq (05) questions étaient inscrites à la demande du Député DJEDANOUM, dont le ministre a apporté des éléments de réponses devant les honorables députés. Après quelques interrogations des élus du peuple sur la situation



des retraités, le Ministre n'a pas manqué de souligner que le paiement des pensions des retraités ainsi que leurs primes de départ à la retraite a été toujours effectif. Selon lui, compte tenu de la crise économique et financière que traverse le pays, la tension de trésorerie fait que les retraités n'ont pas perçu d'une manière régulière leurs

allocations de congé de retraite. Et d'ajouter qu'une attention particulière sera portée sur les retraités qui sont des personnes vulnérables certes mais aussi respectables car ils ont beaucoup contribué à la grandeur de notre pays. Le Ministre a pris son temps pour répondre étape par étape aux différentes questions du Député dans un langage simple et clair.



Question n°1 : Monsieur le Ministre, dites nous concrètement si les 16 mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la crise actuelle sont applicables à ces retraités ?

Les seize (16) mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la crise économique ne concernent pas les retraités.

Il convient aussi de souligner que le paiement des primes de départ à la retraite a toujours été régulièrement effectué. Ce n'est que vers la fin de l'année 2016 que, eu égard à la tension de la trésorerie, les retraités n'ont pas pu percevoir régulièrement leurs allocations de congé retraite.

Question n°2 : Monsieur le Ministre, comment voyez-vous la vie que mènent ces retraités qui n'ont pas eu droit à leurs indemnités de départ durant un an pour les uns et deux ans pour les autres avec pour conséquences : La totale impossibilité de prendre en charge leurs familles ; Et le blocage dans la constitution des dossiers de pension.

Les services du Ministère des Finances traitent normalement les dossiers mais le problème réside au niveau de la régularité du paiement de ces droits.

Cette situation a pour cause nos difficultés de trésorerie. Cependant des efforts se font en fonction des disponibilités de trésorerie.

Question n°3: Monsieur le Ministre, nous avons appris que des ordres formels provenant de la hiérarchie ont été donnés aux agents de la solde pour que les salaires d'activité ne soient plus pris en compte dans le calcul des indemnités. Quelle est la décision officielle qui autorise cela et quelles en sont les raisons?



La hiérarchie n'a pris aucune décision relative au non mandatement des salaires d'activité des agents retraités. Les agents admis à la retraite sont notifiés, trois mois à l'avance, par le Ministère de la Fonction publique. Au vu de cette notification, les Services utilisateurs établissent systématiquement, un certificat de cessation de service. Dès lors, les salaires d'activités ne sont plus fondés.

Question n°4 : Monsieur le Ministre, il a été constaté que le mandatement des congés de retraite est souvent remis en cause et les mandats mis sur bordereau sont retournés à la solde pour la reprise des calculs en vue de la réduction drastique des montants.

Alors Quelle est la base officielle de calcul des indemnités d'un retraité en ce qui concerne:

1. Le calcul du salaire brut;
2. Le calcul des congés non payés ;
3. Le calcul des indemnités ?

J'ai cru comprendre que la question posée est de savoir quels sont les paramètres qui entrent dans le calcul des primes de départ ?

Les éléments qui interviennent sont: Trois (3) mois de salaire brut et deux (2) mois de congé.

Question n°5 : Monsieur le Ministre, quelles sont les mesures que vous entendez prendre pour empêcher que les droits des retraités ne soient sacrifiés de manière douteuse sur la base de calcul non autorisé, afin de faire entrer tous ces retraités dans leurs droits selon les cas et les textes en vigueur ?



Les primes des agents admis à la retraite ne sont ni occultées ni traités de manière douteuse. Nos services s'évertuent à assurer un traitement convenable à ces retraités qui ont tant donné à leur pays. Car, dès que le mandatement est fait, ce sont les intéressés eux-mêmes qui prennent en main leurs dossiers pour les faire valider dans le circuit. Ils connaissent parfaitement les circuits et les textes régissant les agents de la Fonction Publique. Ils peuvent, en cas de nécessité, introduire une requête en réparation.

L'amélioration de cette situation est fortement tributaire de nos difficultés de trésoreries.

Les retraités sont des personnes vulnérables et respectables qui ont largement contribué à la construction de notre cher pays. Ils méritent le respect et le traitement de faveur.



Espérant que ces éléments de réponse satisferont vos attentes, je vous prie de croire, Honorable Député, à l'assurance de ma parfaite considération.

AUDIENCE



Le Président du Patronat Tchadien **BICHARA DOUDOUA** accompagné de ses proches collaborateurs à rendu une visite de courtoisie au Ministre des Finances et du Budget Monsieur **ISSA MAHAMAT ABDELMAMOUT**. Le Patronat est venu féliciter le Ministre pour sa nomination et profité de l'occasion pour faire un pour sur la pression fiscale, de la relation entre les entreprises et les services étatiques.

Le Ministre des Finances et du Budget a exhorté le Patronat à faire un plaidoyer pour permettre aux entreprises



étrangères de venir investir au Tchad. A cet effet, le Ministre affirme que: « favoriser la venue des entreprises au Tchad c'est aussi favoriser l'augmentation des recettes ».



PASSATION DE SERVICE AU PAMFIP



Le Coordonnateur (en bleu) et son Adjoint

Le Directeur Général du Ministère des Finances et du budget **MAHAMAT SENOUSI ZAKARIA** a procédé ce jour 04 Juin 2018 dans la salle de réunion dudit ministère à l'installation du nouveau Coordonnateur du Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques Monsieur **OUMAR OUSMAN BRAHIM**. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence des inspecteurs des Finances et bien d'autres cadres du Ministère.

Le Directeur Général du Ministère a félicité et encouragé le nouveau Coordonnateur car sa nomination intervient



au moment où le PAM-FIP éprouve des difficultés, avant de lui rappeler que la direction du PAMFIP a été au centre de toutes les réformes du Ministère des Finances et du Budget avec l'appui des partenaires Techniques et Financiers.

En plus, le Directeur Général du Ministère a instruit le coordonnateur de travailler en collaboration avec

les partenaires techniques et dans le cadre des réformes surtout sous sa coordination et d'être ferme à discuter avec les partenaires pour des résultats satisfaisants.

Le nouveau Coordonnateur dans ses propos de circonstance tient à remercier les plus Hautes Autorités d'avoir porté leur choix sur sa modeste personne et se dit travailler sans relâche pour satisfaire les attentes du Ministère. Sur-ce il invite tout son staff à plus de collaboration et d'être confiant dans le travail, pour que les réformes produisent les résultats escomptés.

La Direction Générale des Impôts et le CRO-SET sensibilisent les contribuables dans les communes



La Direction Générale des impôts et le Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne en collaboration avec la commune du 5^{ème} Arrondissement de la ville de Ndjamena, ont organisé une activité dénommée « WEEK-END de la FISCALITE » dans les locaux de la dite commune.

Ce **week-end de la fiscalité** s'inscrit dans le cadre du projet : **Promotion du Civisme Fiscal et de la Culture de la Recevabilité à travers la Sensibilisation des Contribuables et des Acteurs Publics**, financé par l'ambassade de France à travers son Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC).

Pour le Président du Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne Mr **JARRET BEAIN**, le **week-end de la fiscalité** est un cadre convivial offert à l'administration fiscale et aux contribuables d'échanger sur les taxes et impôts collectés et les utilisations qui en sont faites. C'est une manière de promouvoir le civisme fiscal en favorisant le dialogue entre l'administration fiscale et les contribuables.

Comme dans les autres communes d'Arrondissements, les responsables Municipaux du 5eme Arrondissement et des contribuables ont été sensibilisés ce samedi par le PRO-SET, pourquoi collecter les impôts et autres taxes, comment les utiliser, ce sont les points saillants de ce week-end de fiscalité. Les taxes locales au Tchad notamment la contribution foncière des propriétés bâties et les taxes d'habitations ont été longuement expliquées à l'assistance par le Président de la CROSET **BEAIN JARRET**. Il a précisé que ces taxes sont au profit des communes en ce sens qu'ils servent à rendre leur environnement favorable pour le bien être de la population. Des dépenses émanent de ces collectes doivent être réglées pour promouvoir le Civisme Fiscal et la culture de la rentabilité a-t-il ajouté. Dans son intervention, le 2eme Maire Adjointe de la Commune de 5eme Arrondissement, Madame **FATIME AHMAT MAHAMAT** a déploré le manque d'agents qualifiés pour un

recouvrement conséquent, appelle toute sa population à payer les impôts pour un développement harmonieux. Le cercle de réflexion et d'orientation sur la soutenabilité de l'économie tchadienne entend poursuivre la sensibilisation des contribuables et des acteurs publics pour vulgariser d'avantages le Civisme Fiscal.

Les responsables de la Direction Générale des impôts ont expliqué à l'assistance le rôle des impôts, les différents impôts et leur barème de paiement selon les catégories des entreprises. Ils ajoutent que le paiement des impôts permet le bon fonctionnement de l'Etat et des communes et le financement des équipements collectifs, des équipements d'intérêt général et des services publics : soins de santé, sécurité sociale, pensions, transports publics, établissements d'enseignement, culture et formation, protection de l'environnement, sécurité. Il ajoute dans le même élan que : « payer ses impôts c'est un acte citoyen, payer ses impôts c'est aussi contribuer au développement du Tchad »

SECURISATION DES RECETTES DE L'ETAT

Dénoncer toute tentative de corruption et appeler le numéro 700

MESSAGE

Chers (es) Contribuables ;

A partir du 1^{er} mars 2018, le Ministère des Finances et du Budget passe à la Bancarisation de toutes les recettes de l'Etat.

Payer les droits et taxes de l'Etat auprès des banques partenaires du Ministère des Finances et du Budget.

Les paiements se feront toujours au trésor là où il n'ya pas d'agence bancaire.

Rapprochez-vous des services compétents les plus proches pour d'amples informations.

« Ceci est un message du Ministère des Finances et du Budget »